

Modèle de concept de protection pour les prestataires de formation continue basé sur le concept général de la FSEA du 04.05.2020 et les principes de base du SEFRI du 13.05.2020

Institut suisse de médecine d'urgence SIRMED

Nottwil, le 03.06.20, version 4 interne, valable à partir du 08.06.20

SIRMED fonde son propre concept de protection sur le modèle de la fédération suisse pour la formation continue FSEA et sur les principes de base du secrétariat d'état à la formation, à la recherche et à l'innovation. Des mesures spécifiques visant à garantir la conformité des règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP lors de manifestations présentiellees sont décrites ci-dessous, afin de protéger les participants et les collaborateurs.

Le concept est développé à un moment où il existe une grande incertitude quant à la manière correcte de traiter la protection contre l'infection et où la mise en œuvre est caractérisée par des approches divergentes. Par exemple, les prestataires des transports publics s'appuient principalement sur les recommandations en matière de distance et de port de masque ainsi que sur la responsabilité personnelle des passagers, tandis que le secteur de la gastronomie doit suivre des réglementations strictes jusque dans les moindres détails.

En outre, diverses recommandations sectorielles dans le domaine du sauvetage et de l'éducation sont incomplètes ou parfois contradictoires, certains régulateurs étant incapables de répondre aux questions en suspens.

Dans ce contexte, le concept de protection de SIRMED est élaboré au plus près de sa conscience et de ses connaissances avec le sens des proportions et de la responsabilité de l'institution envers ses employés et ses clients. Nous rejetons expressément la responsabilité exclusive de l'exhaustivité ou de l'infaillibilité des mesures décrites dans le concept. Nous attendons plutôt de l'organisation, des employés et des clients qu'ils apportent leurs contributions respectives afin de prévenir efficacement les voies de transmission.

Ce concept sera révisé en cas de mise à jour des instructions des autorités.

1. Mesures visant à garantir le respect des exigences de l'OFSP en matière de distance sociale:

Spécifications du concept général de la FSEA	Mesures	
<ul style="list-style-type: none"> - Dans les salles de cours, d'exercices pratiques, de pause, de loisirs et dans les zones de circulation, les sièges seront disposés de manière à ce que les participants puissent maintenir une distance de 2 mètres entre eux et avec les formateurs. - Le nombre de participants sera réduit en fonction de l'espace disponible dans les salles, afin de respecter la réglementation sur la distance. 	Salle	Occupation max. de participants
	01	25
	02	3
	03	6
	04	6
	03/04	20
	05	6
	06	9
	07	6
	06/07	25
	08	5
	09	5
	10	4
	Salle de pause	15
<ul style="list-style-type: none"> - 1 participant par table ou une configuration concert - Afficher à la porte le nombre maximum de participants 		
<ul style="list-style-type: none"> - La conception du cours (en particulier le choix des méthodes) sera adaptée de manière à ce que les règles de distance puissent être respectées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Si des exercices pratiques sont nécessaires, le travail est effectué sur des mannequins si possible - 2 participants par mannequin lors d'entraînement BLS 	
<ul style="list-style-type: none"> - Les pauses seront échelonnées en fonction des besoins, afin que les règles de distance puissent également être respectées dans les salles de pause et de loisirs ainsi que dans les installations de WC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Echelonnement des pauses si possible - Une tente de pause supplémentaire est à disposition 	
<ul style="list-style-type: none"> - Aux guichets lors de l'accueil des participants, des marquages au sol sont appliqués pour garantir le respect d'une distance d'au moins 2 mètres entre les participants. Des panneaux de plexiglas ou autres cloisons sont installés aux guichets si cela est possible. 	<ul style="list-style-type: none"> - A l'accueil et vers la machine à café, des marquages au sol sont appliqués 	
<ul style="list-style-type: none"> - Dans les établissements de restauration, les règles de distance doivent également être respectées. - Nous nous référons au concept de protection de l'espace de restauration, que Gastro-Suisse publiera (https://www.gastrosuisse.ch/fr/portail-de-la-branche/droit-lois/notices/). 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer par l'HSS - Les participants prennent leur propre repas 	
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de distance sont également respectées lors des excursions en plein air. 	-	
<ul style="list-style-type: none"> - Les activités présentant des risques de transmission plus élevés sont évitées dans la mesure du possible, par exemple les activités comportant des contacts interpersonnels étroits ou les événements réunissant d'un grand nombre de personnes, comme les célébrations de remise de diplômes, etc.. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'entraînement en équipe est réduit à un minimum et le port de masque est obligatoire - Adapter les méthodes 	

Réglementation spéciale pour les cours de formation continue où le contact physique est inévitable :

<p>Tous les participants et collaborateurs</p> <ul style="list-style-type: none">- portent un masque dès leur arrivée chez SIRMED jusqu'à leur départ (également en salles de cours lors de formation externe). <p>Sauf lorsque les participants sont assis seuls à une table et respectent la distance de sécurité de 2 m.</p> <p>Les insufflations par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez ne se font pas (y.c. les insufflations avec les masques de poche ou les masques de protection type "film").</p> <ul style="list-style-type: none">- Après une séquence d'entraînement, les participants désinfectent les mannequins et les accessoires utilisés.	<p><u>Formateur</u></p> <p>Fournir le matériel. Désinfecter les lunettes de protection à la fin du cours.</p> <p>Distribuer les masques et garantir leur port</p>
<p>Lors d'exercices pratiques, les professionnels de la santé</p> <ul style="list-style-type: none">- portent un masque, des lunettes de protection, des gants, une blouse et, si besoin et sur instruction, un équipement de protection supplémentaire.	<p><u>Formateur</u></p> <p>Garantir la mise en œuvre</p>
<p>Lors d'exercices pratiques, les secouristes</p> <ul style="list-style-type: none">- portent un masque, des lunettes de protection et des gants.	<p><u>Formateur</u></p> <p>Garantir la mise en œuvre</p>

Autre mesure possible visant à maintenir la distance sociale:

<ul style="list-style-type: none">- L'enseignement est dispensé si possible en tant qu'offre de formation à distance.- Jusqu'à nouvel ordre, les cours de BLS sont réservés aux professionnels, ainsi qu'aux secouristes ayant reçu un ordre de réanimation (premiers répondants, policiers, secouriste d'entreprise, maîtres-nageurs, samaritains de poste sanitaire lors de manifestations etc.).- Les collations pour les participants seront emballées séparément.- Les participants seront informés des règles au début de l'événement et seront tenus de les respecter. La violation entraînera un avertissement et peut conduire à l'exclusion du cours si elle est répétée- Selon le SERFI, il est conseillé aux participants de respecter les règles de distance également lors des déplacements pour arriver et repartir du cours, même si cela ne relève pas de la responsabilité de SIRMED	<p><u>BL</u></p> <p>Clarifier avec le client</p> <p><u>Formateur</u></p> <p>Garantir la mise en œuvre</p>
--	---

2. Mesures visant à garantir le respect des prescriptions d'hygiène de l'OFSP.

Spécifications du concept général de la FSEA	Mesures
- Des désinfectants ou des installations pour le lavage des mains sont prévus à l'entrée, dans les salles de loisirs et les salles de pause, ainsi que dans les salles de cours.	<u>Formateur</u> Mettre en place des flacons supplémentaires Garantir le remplissage
- Tous les locaux sont régulièrement et largement aérés. Dans les pièces où il n'est pas possible d'ouvrir les fenêtres, la ventilation est adaptée en conséquence.	<u>Formateur</u> Garantir la ventilation
- Les tables, les chaises, les ustensiles de cours réutilisables (par exemple les feutres pour tableaux blancs), les poignées de porte, les boutons d'ascenseur, les rampes d'escalier, les machines à café et autres objets qui sont souvent touchés par plusieurs personnes sont nettoyés régulièrement et désinfectés lorsque cela est possible.	<u>Formateur</u> Demander aux participants de désinfecter les tables à la fin du cours et garantir la mise en œuvre Nettoyer les poignées de porte pendant la pause de midi Garantir le nettoyage de la salle
- Des serviettes jetables, des gobelets jetables, etc. sont utilisés.	<u>Formateur</u> Garantir le ravitaillement Garantir la mise en œuvre
- Les magazines, journaux, etc. sont retirés des zones communes.	
- Des masques de protection pour les participants doivent être à disposition pour les situations particulières.	<u>Formateur</u> Garantir le ravitaillement Garantir la mise en œuvre
- Les vestiaires et les garde-robes peuvent être utilisés sous réserve des règles d'hygiène et de distance.	- Réalisé
- Les prestataires veillent à ce que les mesures d'observation des règles de distance et d'hygiène soient également respectées si le cours n'a pas lieu dans leurs propres locaux (par exemple, dans les hôtels de séminaires, les entreprises, etc.).	<u>Formateur</u> Clarifier avec le client Garantir la mise en œuvre

Autre mesure possible visant à garantir le respect des règles d'hygiène

- Du matériel est disponible dans chaque salle pour la désinfection des mains et pour la désinfection des surfaces de table et, dans le cas d'entraînement sur les mannequins, pour ceux-ci également.
- Le contenu théorique est réparti entre plusieurs salles et formateurs si le client ne peut pas mettre à disposition des salles suffisamment grandes lors de formation à l'externe. À cette fin, le responsable du domaine ou le coordinateur de cours demandera au client une confirmation préalable par courrier électronique.
- La personne utilisant un véhicule logistique désinfecte le volant lors de la restitution du véhicule.

3. Mesures visant à protéger les personnes particulièrement vulnérables et à exclure les personnes malades ou qui se sentent mal

Spécifications du concept général de la FSEA	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> - L'attention des participants est attirée sur le fait que - les personnes qui présentent des symptômes de COVID-19 (voir annexe 1) ou qui ont été en contact avec des personnes infectées sont exclues de la participation aux cours. - les participants qui ont manifestement été affectés par le coronavirus ne sont pas autorisés à participer à une formation continue avant deux semaines après avoir vaincu la maladie. - il est recommandé aux personnes qui souffrent d'une maladie pertinente selon l'ordonnance COVID (voir annexe 2) de s'abstenir de participer à une formation en présentiel jusqu'à nouvel ordre. 	<p><u>AM</u></p> <p>Informar les participants et le client par écrit</p> <p>Les participants reçoivent des formulaires à confirmer par leur signature</p> <p><u>Formateur</u></p> <p>Garantir la mise en œuvre</p>
<ul style="list-style-type: none"> - En cas de cas fréquents de maladie dans un établissement de formation continue, une auto-quarantaine doit être mise en place. Pour cette situation, un concept devrait être élaboré sur la base des directives fournies par les médecins cantonaux sur la manière dont des groupes définis au sein de l'institution peuvent être séparés les uns des autres, afin d'éviter que la situation ne se reproduise. 	<p><u>Formateur</u></p> <p>Observer et annoncer</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Tous les employés appartenant à des groupes à risque peuvent être dispensés des tâches impliquant un contact avec les participants s'ils présentent un certificat médical (base : Covid-19, ordonnance 2). 	<p><u>Formateur</u></p> <p>Observer et garantir</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les formateurs dont il a été prouvé qu'ils sont affectés par le coronavirus ne peuvent reprendre le contact physique avec les participants et les collaborateurs que 10 jours après que la maladie a été vaincue. 	<p><u>Formateur</u></p> <p>Observer et garantir</p>

Autre mesure possible visant à protéger les personnes particulièrement vulnérables et à exclure les personnes malades ou qui se sentent mal.

4. Mesures d'information et de gestion

Spécifications du concept général de la FSEA	Mesures
- Le matériel d'information de la confédération sur les règles de distance et d'hygiène sera affiché à un endroit bien visible à l'entrée et dans les salles de loisirs et de pause.	- Réalisé
- Au début du cours, les formateurs indiqueront les règles de distance et d'hygiène applicables et le choix approprié des méthodes.	<u>Formateur</u> Garantir la mise en œuvre
- Les employés sont régulièrement informés des mesures prises dans le cadre du concept de protection.	<u>GL & BL</u> Garantir la mise en œuvre
- Les employés particulièrement exposés sont informés de leurs droits et des mesures de protection au sein de l'entreprise.	<u>GL & BL</u> Garantir la mise en œuvre
- La direction veille à ce que la mise en œuvre des mesures définies dans le concept de protection soit régulièrement contrôlée.	<u>GL & BL</u> Garantir la mise en œuvre

Autres mesures possibles concernant l'information et la gestion

- Pour des cours spécifiques, les concédants peuvent faire des spécifications supplémentaires concernant le cadre ou le contenu (p.ex. ERC/SRC, AHA, IAS, etc.).
--

Annexe 1 : Symptômes COVID selon l'OFSP (statut 24.4.20)

Ces situations sont fréquentes :

- toux (généralement sèche)
- maux de gorge
- insuffisance respiratoire
- fièvre, sensation de fièvre
- douleurs musculaires
- perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Rare :

- maux de tête
- symptômes gastro-intestinaux
- conjonctivite
- rhume

Les symptômes de la maladie varient en gravité, ils peuvent aussi être légers. Des complications comme la pneumonie sont également possibles.

Annexe 2 : maladies pertinentes selon l'ordonnance COVID-2 Art. 10

- L'hypertension artérielle
- Maladies respiratoires chroniques
- Diabète
- Les maladies et les thérapies qui affaiblissent le système immunitaire
- Maladies cardiovasculaires
- Cancer